

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACCÈS AU DROIT DU BAS-RHIN ANNEXE FINANCIÈRE A LA CONVENTION CONSTITUTIVE

L'annexe financière à la convention constitutive s'inscrit dans le cadre général régi par les articles 54 et suivants de la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique modifiée par la loi n° 98-1163 du 18 décembre 1998 relative à l'accès au droit et à la résolution amiable des conflits, par la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, et par la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIe siècle, le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public, les articles 144 à 148 du décret n° 2020-1717 du 28 décembre 2020 portant application de la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique et relatif à l'aide juridictionnelle et à l'aide à l'intervention de l'avocat dans les procédures non juridictionnelles et par la convention du 21 juin 2022 portant modification et renouvellement de la convention constitutive du conseil départemental du Bas-Rhin.

I – Programme d'activités pour les trois ans à venir

- Activités déjà prévues pour l'année en cours : 2023

Actions reconduites en 2023 <i>(descriptif)</i>	Montant de l'action
Points-Justice de Strasbourg et Saverne	43 578,00 €
Point-Justice d'Alsace du Nord	8 280,00 €
Points-Justice France Services de Haguenau et Bischwiller	10 695,00 €
Point-Justice de la maison d'arrêt de Strasbourg	2 592,00 €
Point-Justice du centre de détention d'Oermingen	3 648,00 €
Point-Justice du tribunal judiciaire de Strasbourg	10 080,00 €
Point-Justice de Sarre-Union	2 510,00 €
Point-Justice France Services de Schirmeck	2 926,00 €
Point-Justice France Services de Niederbronn-les-Bains	3 750,00 €
Subventions aux associations	39 620,00 €
Permanences de proximité d'avocats spécialisés en droit des mineurs	17 904,00 €
Interprète en langue des signes	1 200,00 €
Événements	5 000,00 €
Frais de personnel	2 850,00 €
Frais de fonctionnement et de communication	13 000,00 €

Actions nouvelles prévues en 2023 <i>(descriptif)</i>	Montant de l'action
Point de contact français et allemand	4 300,00 €

Dépenses prévisionnelles 2023	171 933,00 €
--------------------------------------	---------------------

- Activités pour l'année 2024

Actions reconduites en 2024 <i>(descriptif)</i>	Montant de l'action
Points-Justice de Strasbourg et Saverne	43 578,00 €
Point-Justice d'Alsace du Nord	8 280,00 €
Points-Justice France Services de Haguenau et Bischwiller	10 695,00 €
Point-Justice de la maison d'arrêt de Strasbourg	2 592,00 €
Point-Justice du centre de détention d'Oermingen	3 648,00 €
Point-Justice du tribunal judiciaire de Strasbourg	10 080,00 €
Point-Justice de Sarre-Union	2 510,00 €

Point-Justice France Services de Schirmeck	2 926,00 €
Point-Justice France Services de Niederbronn-les-Bains	3 750,00 €
Point de contact français et allemand	4 300,00 €
Permanences de proximité d'avocats spécialisés en droit des mineurs	17 904,00 €
Subventions aux associations	39 620,00 €
Interprète en langue des signes	1 200,00 €
Événements	5 000,00 €
Frais de personnel	2 850,00 €
Frais de fonctionnement et de communication	13 000,00 €

Aucune action nouvelle n'est encore prévue pour 2024.

Dépenses prévisionnelles 2024	171 933,00 €
--------------------------------------	---------------------

➤ Activités pour l'année 2025

Actions reconduites en 2025 <i>(descriptif)</i>	Montant de l'action
Points-Justice de Strasbourg et Saverne	43 578,00 €
Point-Justice d'Alsace du Nord	8 280,00 €
Points-Justice France Services de Haguenau et Bischwiller	10 695,00 €
Point-Justice de la maison d'arrêt de Strasbourg	2 592,00 €
Point-Justice du centre de détention d'Oermingen	3 648,00 €
Point-Justice du tribunal judiciaire de Strasbourg	10 080,00 €
Point-Justice de Sarre-Union	2 510,00 €
Point-Justice France Services de Schirmeck	2 926,00 €
Point-Justice France Services de Niederbronn-les-Bains	3 750,00 €
Point de contact français et allemand	4 300,00 €
Permanences de proximité d'avocats spécialisés en droit des mineurs	17 904,00 €
Subventions aux associations	39 620,00 €
Interprète en langue des signes	1 200,00 €
Événements	5 000,00 €
Frais de personnel	2 850,00 €
Frais de fonctionnement et de communication	13 000,00 €

Aucune action nouvelle n'est encore prévue pour 2025.

Dépenses prévisionnelles 2025	171 933,00 €
--------------------------------------	---------------------

II- a) Apports financiers prévisionnels en numéraire ou en nature des membres de droit du groupement pour les 3 ans à venir (2023, 2024, 2025)

ÉTAT	
Ministère de la Justice (programme 101)	
Participation financière :	Subvention de 124 755 €
Participation en nature :	Salaires des assistants de justice : 10 153 €
Préfecture	
Participation financière :	Subvention de
Participation financière au titre des contrats de ville	Subvention de 11 647 €

COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE	
Participation financière :	Subvention de 9 600 €
Participation en nature :	

ASSOCIATION DES MAIRES DU BAS-RHIN	
Participation financière :	Subvention de 765 €
Participation en nature :	

BARREAU DE STRASBOURG	
Participation financière :	Subvention de
Participation en nature :	Consultations annuelles : 1029 heures Soit un total de 111 132 €

CARPA DU BARREAU DE STRASBOURG	
Participation financière :	Subvention de 765 €
Participation en nature :	Consultations annuelles Soit un total de

CHAMBRE RÉGIONALE DES COMMISSAIRES DE JUSTICE DU RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE COLMAR	
Participation financière :	Subvention de 383 €
Participation en nature :	Consultations annuelles Soit un total de

CHAMBRE DÉPARTEMENTALE DES NOTAIRES DU BAS-RHIN	
Participation financière :	Subvention de 383 €
Participation en nature :	Consultations annuelles : 500 heures Soit un total de 54 000 €

AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL)	
Participation financière :	Subvention de
Participation en nature :	Permanences annuelles Soit un total de

II- b) Apports financiers en numéraire ou en nature des membres associés (autres que les membres de droit)

BARREAU DE SAVERNE	
Participation financière :	Subvention de
Participation en nature :	Consultations annuelles : 38 heures Soit un total de 4104 €

CARPA DU BARREAU DE SAVERNE	
Participation financière :	Subvention de 383 €
Participation en nature :	Consultations annuelles Soit un total de

II- c) Ressources externes prévisionnelles complétant les contributions fournies par les membres

ÉTAT	
Ministère de la Justice (programme 182)	
Participation financière de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Alsace au titre de la justice de proximité	Subvention de 17 904 € destinée au financement des permanences de proximité d'avocats spécialisés en droit des mineurs

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE HAGUENAU	
Participation financière au titre du contrat de ville :	Subvention de 5348 €

Recettes réelles prévisionnelles	171 933,00 €
---	---------------------

Fait à Strasbourg, le 21 juin 2022

En 12 exemplaires.

Lu et approuvé,

Signataires :

Mme Josiane CHEVALIER
Préfet de la région Alsace
Préfet du Bas-Rhin

M. Thierry GHERA
Président du tribunal judiciaire de Strasbourg
Président du CDAD du Bas-Rhin

Mme Yolande RENZI
Procureur de la République près le tribunal judiciaire de
Strasbourg
Vice-Président du CDAD du Bas-Rhin

M. Frédéric BIERRY
Président de la collectivité européenne d'Alsace

M. Vincent DEBES
Président de l'association départementale des maires du
Bas-Rhin

Me Bruno HUCK
Bâtonnier de l'ordre des avocats de Strasbourg

Me Christophe DARBOIS
Président de la caisse des règlements pécuniaires du barreau
de Strasbourg

Me Gérald VITELLI
Président de la chambre régionale des commissaires de
justice du ressort de la cour d'appel de Colmar

Me Claudine LOTZ
Président de la chambre départementale des notaires du
Bas-Rhin

M. Etienne WOLF
Président de l'association départementale d'information sur
le logement

Me Sébastien FINCK
Bâtonnier de l'ordre des avocats de Saverne

Me Julien BOCK
Président de la caisse des règlements pécuniaires
du barreau de Saverne